

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

### Séance du 12 février 2024

*Nombre de membres du  
Bureau :*

*En exercice : 34  
Présents : 21  
Pouvoirs : 7  
Votants : 28*

L'an deux mille vingt-quatre,

Le douze février,

À quatorze heures trente,

se sont réunis à Montrond les Bains, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le six février deux mille vingt-quatre.

#### OBJET

**Délibération  
2024\_02\_12\_16B  
Convention  
accompagnement social  
avec le Conseil  
Départemental :**

#### Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente  
Georges BERNAT, Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE,  
Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE,  
François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel  
GANDILHON, Thierry GOUBY, Gilles PERRONNET, Didier PONCET,  
Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Pierre SIMONE,  
Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 28

Vote Contre : 0

Abstention : 0

#### Pouvoirs déposés :

- Mandant : M. BAROU

- Mandataire : M. GOUBY

- Mandant : M. CHARGUEROS

- Mandataire : Mme THIVANT

- Mandant : M. DESHAYES

- Mandataire : M. BONADA

- Mandant : Mme FAYOLLE

- Mandataire : M. CHAVANNE

- Mandant : M. HEYRAUD

- Mandataire : M. SOUTRENON

- Mandant : M. LIMOUSIN

- Mandataire : M. GOUBY

- Mandant : M. VERICEL

- Mandataire : M. SOUTRENON

#### Absent(s) excusé(s) :

Gérard BAROU, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Didier PICARD, Séverine REYNAUD, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par Mme Béatrice FOURNEL.

Madame la Présidente expose :

VU le Code Général de la Fonction Publique,

CONSIDERANT que le Département de la Loire est la collectivité cheffe de file en matière d'aide sociale,

CONSIDERANT que compte tenu de la sensibilité de certaines situations personnelles et professionnelles, il apparaît opportun de proposer un accompagnement social aux agent·es du SIEL-TE par les travailleurs sociaux du Département de la Loire dans le cadre d'une convention de prestation de services,

CONSIDERANT que cette convention entre le SIEL-TE et le Département de la Loire permet :

- L'accompagnement social des agents·es du SIEL - TE
- L'instruction auprès du CNAS des demandes d'aides et de prêts qui nécessitent une évaluation de la situation sociale de l'agent·e,

CONSIDERANT que le coût de l'intervention du travailleur social est établi à vingt euros de l'heure,

CONSIDERANT l'information donnée au Comité Social Territorial du 7 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité /-la-majorité :

APPROUVE la convention de prestation de services proposée par le Département de la Loire aux agents du SIEL-TE et sa mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 ;

AUTORISE Madame la Présidente à finaliser et apporter d'éventuels ajustements de forme à sa rédaction ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance

Le 12 février 2024,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le .....

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.